HAL open science

Entrée : Savoir politique par Jacques Guilhaumou

Jacques Guilhaumou

▶ To cite this version:

Jacques Guilhaumou. Entrée : Savoir politique par Jacques Guilhaumou. Krief, Huguette; André, Valérie. Dictionnaire des femmes des Lumières, H. Champion, pp.1058-1064, 2015. halshs-01137597

HAL Id: halshs-01137597
https://shs.hal.science/halshs-01137597v1

Submitted on 20 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques Guilhaumou

Savoir politique

Jacques Guilhaumou , « Savoir politique », *Dictionnaire des femmes des Lumières*, sous la direction de Huguette Krief et Valérie André, Paris, Honoré Champion, 2015, p. 1058-1064.

L'action citoyenne des femmes, et plus largement leur participation aux luttes révolutionnaires on fait l'objet de nombreuses recherches, des travaux pionniers de Dominique Godineau (1988) et Joan Landes (1988) à la synthèse de Lynn Hunt (2003) et au récent bilan sur la prise de parole publique des femmes proposé par Christine Fauré (2006). Cependant la scène politique dans sa forme représentative demeure une exclusive des hommes. Ainsi se fige la dualité entre une « école d'intelligence et de mœurs » de « la société des femmes » (Mona Ozouf, 1995) attesté au 18ème siècle, et le savoir politique des législateurs au cours de la Révolution française. A une telle exclusive masculine du savoir politique, nous pouvons opposer la manière dont un philosophe allemand Wilhelm von Humboldt, en se posant le problème du « génie politique » des femmes de son temps, de leur savoir propre, prend le contre-pied d'un tel choix exclusif à l'égard des femmes. Il en vient ainsi à évaluer la personnalité et la pensée de Madame de Staël dans l'union des qualités de l'homme et de la femme en matière d'esprit politique, comme le souhaitez déjà Robespierre dans les années 1780, même si cela s'avère à ses yeux un échec en fin de compte.

LE LEGISLATEUR ET L'EXCLUSIVE MASCULINE DU SAVOIR POLITIQUE.

Avec *La Réponse de Maximilien de Robespierre avocat au Parlement et directeur de l'Académie au discours de Melle de Kéralio*, de 1787, Robespierre « ouvre un plaidoyer en faveur de la mixité, dont il nous décrit, sur plus de deux pages, les avantages qui en résulteraient sur le plan du développement des connaissances, mais plus encore sur celui de la vie même de ces sociétés », comme le note très justement Florence Gauthier (*Œuvres*, p. 190). Et Robespierre de préciser que nul ne peut « interdire à l'un de deux sexes le soin de perfectionner les facultés communes à toute la nature humaine » (id., p. 193). Il s'agit donc de les penser en esprit dans leur complémentarité, compte tenu du fait que l'homme est plus apte aux « sciences abstraites », et la femme plus à l'aise dans « la sensibilité et l'imagination ». Et d'en conclure : « La perfection des travaux de l'esprit humain consiste dans l'union de ces qualités diverses et le moyen de les rassembler est d'associer les femmes aux compagnies littéraires » (id. p. 194). Nous somme bien ici au coeur d'une réflexion sur l'accès au savoir (politique) dans un rapport égalitaire femme-homme. Comment les législateurs en sont-ils venus à oublier un tel partage égalitaire de l'esprit, qui plus est énoncé par l'un des plus prestigieux d'entre eux, Robespierre, dès les années 1780 ?

Le texte incriminé ici, en contraste absolu avec celui de Robespierre, est un texte manuscrit du Sieyès législateur en 1791, récemment publié (*Des Manuscrits de Sieyès*, p. 359-360). Intitulé « Sur l'amour du vrai », ce texte court oppose « les rapports ordinaires de société » qui doivent être appréhendés du point de vue de l'utilité et les rapports mis en évidence par l'étude des sciences qui relèvent de la recherche de la vérité. A vrai dire, Sieyès ne fait nulle différence entre l'homme et la femme lorsqu'il s'agit de « courir après l'utile dans les relations civiles ». Il s'en prend donc au préjugé, très répandu à son époque, selon lequel il serait « impossible à une femme d'être d'aucune utilité dans la chose publique ». A l'égal de Condorcet (*Sur l'admission des femmes au droit de cité*, 1790, *Parole d'hommes*), dont il est proche, Sieyès est donc hostile à l'exclusion des femmes du droit de Cité, mais à sa façon. Au-delà de leur rôle civil, il conçoit qu'elles puissent, par l'éducation, influer un jour activement sur la chose publique, même si ce n'est pas le cas dans « l'état actuel ». L'interdit de politique pour les femmes s'avère alors chez Sieyès très élitiste : il concerne cette partie « haute » de la classe politique qui légifère et gouverne, et qui est donc « tout pensée », là où les relations entre les législateurs doivent reposer sur l'estime de soi par des hommes - et non des femmes - qui partagent « l'amour du vrai ». Or « L'amour du vrai est le précurseur de l'ordre social […] Etudier une science, c'est chercher le vrai, c'est s'accoutumer à l'aimer, à le préférer à l'erreur ». Et il ajoute de suite, « les femmes n'ont pas en général le sens du vrai » (id. p. 360). En effet, les femmes s'égarent elles-mêmes par trop d'adresse et d'observation, tout en généralisant des observations limitées. Certes elles sont aptes à intervenir sur des sujets d'intérêt public, d'autant plus qu'elles savent mieux que les hommes gérer « la multiplicité des petits intérêts croisés » par « un jeu convenu », mais de ce fait, elles n'ont pas « le sentiment du vrai » parce qu'elles sont dupes d'elles-mêmes et rendent également les hommes dupes d'elles-mêmes par leur « manière de jouer ».

D'autres députés sont à l'unisson de Sieyès, voire amplifient la volonté de rompre avec « l'école d'intelligence » (Mona Ozouf) des femmes de lettres sous l'Ancien Régime. Ainsi, Lanjuinais écrit-il, dans un texte manuscrit plus tardif, retrouvé par Yann-Arzel Durell Marc, que « Les femmes mêlées dans la société des hommes et prenant une part active à leurs occupations, s'y pervertissent bien vite […] elles prétendent usurper une domination pour laquelle la nature ne les a point faites, et donner le ton à tout ce qui les environne […] L'institution doit donc régénérer entièrement les mœurs publiques à cet égard et couper le nœud enchanté qui jusqu'à présent a lié les occupations des hommes et leurs affaires aux intrigues continuelles des femmes ». Ma radicalité d'un tel antiféminisme fait cependant débat, y compris au sein de l'Assemblée Nationale.

Ainsi, une discussion se déroule à la Convention, à propos de la Constitution de 1793, au moment où se pose la question, les femmes doivent-elles bénéficier des

droits politiques ? Certes le député Guyomar, féministe à sa façon, constate, dans son discours du 29 avril 1793, que « la supériorité que les hommes affectent par le fait sur les femmes est aussi attentatoire à la justice qu'à la souveraineté » (*Paroles d'hommes*, p 144) et émet l'opinion que « Dignes émules des hommes, je pense qu'à leur entrée dans le monde politique, les femmes s'élèveront à la hauteur des circonstances, et se montreront dignes de la jouissance de leurs droits » (id. , p. 162) mais s'en tient au constat que les femmes ont acquis le droit de Cité « par la seule votation et délibération dans les assemblées primaires » (id. , p. 157).

Qui plus est, quelques mois plus tard le député Amar, membre du Comité de Sûreté générale, dans son rapport du 1er novembre 1793 répond à la question, « Les femmes doivent-elles exercer les droits politiques ou s'immiscer dans les affaires du gouvernement ? » (*Paroles d'hommes*, p. 173), sans aucune nuance, « non ». Il considère en effet que les femmes ne sont pas susceptibles de « gouverner », c'est-à-dire « de régir la chose publique par des lois dont la confection exige des connaissances étendues » détenues par le seul législateur masculin, mais aussi de « diriger et rectifier sans cesse l'action des autorités constituée » (id.) à l'exemple des représentants en mission. C'est donc là énoncer un interdit total d'accès des femmes au savoir politique ouvrant à l'aptitude de gouverner la France. Un autre député Lequinio, jacobin de surcroît, n'écrit-il pas aussi que les femmes, du fait de leur « constitution plus débile » que celle des hommes, ne peuvent assumer « le danger des combats et les fatigues morales du gouvernement politique » et présentent une faiblesse majeur du côté de leur dévotion qui les rend « esclaves de leur vanité » (*Paroles d'hommes*, p. 117)

Le retrait ainsi opéré des citoyennes du champ du savoir politique, tout en les maintenant dans l'égalité juridique des droits, au nom de l'esprit d'égalité, s'accentue pendant le Directoire, alors que le député Roederer précise que « les chefs de famille seuls sont citoyens » et ajoute que « le titre de citoyen est un titre politique. Mais une femme n'est que membre de la famille. Elle ne doit donc porter aucun titre politique », propos masculins analysés par Jennifer Heuer et Anne Verjus (2002).

UN DIALOGUE FRANCO-ALLEMAND PENDANT LE DIRECTOIRE : MONSIEUR HUMBOLDT ET MADAME DE STAËL.

En effet, les gouvernants du Directoire reconnaissent prioritairement le pouvoir politique du père de famille. Les citoyennes, de personnalités relativement autonomes dans certaines circonstances politiques, passent à la condition de personnes sous la protection du chef de famille, véritable individu qui fait le lien entre la sphère politique et la sphère domestique. Elles sont mises d'autant plus à l'écart de toute participation politique, sans être pour autant exclues de la sphère

de la Cité. On leur impose le choix dans la Cité de se soumettre à la volonté du père de famille, donc d'abdiquer leur volonté à son profit, sans dévalorisation de leurs valeurs conjugales et maternelles. Les philosophes allemands qui écrivent sur les femmes dans les années 1796-1797, très attentifs au cas français, prennent en compte un tel contexte dans leur argumentation, qui prend, là encore, parfois l'allure d'une justification des préjugés de la domination masculine.

Par exemple Fichte, dans le *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, fait la distinction entre deux sortes d'activité libre, l'une liée à la nécessité naturelle, l'autre à l'autodétermination de l'homme par sa libre activité, ce qui lui permet d'énoncer la différence homme-femme dans les termes suivants : « L'homme trouve en soi-même la plénitude de l'humanité, embrasse du regard tout ce qui est, comme la femme ne peut pour sa part jamais le faire » (*Fondement*.., p. 322). Ainsi la femme est réduite à sa tendance naturelle, c'est-à-dire à l'activité jugée propre à son sexe, dont la finalité est la fin même de la nature, avoir des enfants. De fait, la femme demeure par amour un moyen pour l'homme d'avoir des enfants – « et c'est en toute liberté qu'elle se fait moyen » ajoute Fichte - ; elle transporte en quelque sorte sa personnalité d'être libre dans l'union avec l'homme pour pouvoir la conserver ; elle affirme donc sa dignité dans le fait de se donner l'homme comme maître.

Dans ce parcours des justifications philosophiques *a posteriori* de la domination de l'homme sur la femme dans le champ du savoir, il est dit que l'accès nécessaire à l'égalité des deux sexes par leur union nécessite de la part de la femme non pas l'abandon de sa liberté – il est impossible de renoncer à sa nature d'être libre – mais le choix de réaliser sa liberté dans le mariage en tant que moyen pour l'homme d'accéder à la plénitude de l'humanité. Le plus grave dans tout ce raisonnement, c'est qu'il impute au sexe féminin l'impossibilité d'accéder au génie philosophique, donc à la réflexion politique. Ainsi la femme est écartée une fois de plus du savoir (politique) qui permet, de façon complémentaire, au philosophe d'être le spectateur analyste d'une pensée (politique) et au praticien de l'art social de la mettre en œuvre dans des circonstances précises.

A contrario, dès 1791-1792, Wilhelm von Humboldt insiste sur le fait que « les femmes approchent plus que l'homme de l'idéal de l'humanité » (*Essai sur les limites de l'action de l'Etat*, p. 44), Mais c'est dans son essai sur *Le dix-huitième siècle* qu'Humboldt s'interroge longuement sous le Directoire sur « la différence morale existant entre les sexes ». Il reconnaît aisément qu' « il est d'usage de reprocher aux femmes de ne considérer le monde qui les entoure que d'un seul point de vue » (*Le dix-huitième siècle*, p. 143) de se hâter trop de conclure, de suivre avec peine un raisonnement abstrait, etc. Mais tout cela est lié à une

situation historique de dépendance. Si l'homme considère au contraire que la propension de la femme au sentiment et à l'imagination est un atout dans l'accès à la vérité au sein de l'esprit (politique), tout change. Alors que les hommes se laissent souvent tromper par des concepts préconçus, les femmes, si elles réussissent à harmoniser la totalité de leur être, et non à porter toutes leurs forces, comme le font les hommes, dans une même direction, peuvent « rattacher immédiatement l'observation extérieure à l'individualité intrinsèque, pour accueillir la vérité en soi grâce aux sens, à l'intuition et à l'entendement » (id., p. 145), plutôt que de s'en tenir, comme le mâle philosophe, à la seul quête de la liberté humaine par l'entendement. Ainsi Humboldt dégage-t-il « une propriété essentielle du caractère féminin » (id.), l'union dans l'harmonie de la sensibilité et de l'entendement ouvrant la voie à la caractérisation de l'héroïsme moral et au génie proprement féminin en politique.

C'est alors qu'Humboldt s'intéresse dans le *Plan d'une anthropologie comparée* puis dans *Hermann et Dorothée de Goethe* au « caractère des femmes » du point de vue de l'idéal par une réflexion originale sur « le caractère féminin », et de surcroît sur « l'héroïsme féminin », tout en l'expérimentant *in situ* dans son *Journal parisien* à l'occasion des ses fréquentes rencontres avec des femmes de l'intelligentsia parisienne, et au tout premier plan Madame de Staël. Humboldt considère d'abord l'héroïsme comme « une disposition intérieure », ce qui lui permet de préciser ce qu'il en est de « l'héroïsme moral », à l'aide du personnage de Dorothée chez Goethe. Il précise ainsi que « L'héroïsme moral réside tout entier dans la disposition fondamentale de l'esprit. Sa valeur est intrinsèque et indépendante de quoi que ce soit, à l'exception du sentiment dont il jaillit ; il nous transporte au cœur d'une émotion grave et profonde et nous ramène en nous-mêmes » (*Hermann et Dorothée*, p. 184). C'est en caractérisant l'individualité d'une famille allemande, et présentement dans la figure de Dorothée qu'Humboldt, à la suite de Goethe, décrit un tel héroïsme moral, de surcroît un héroïsme féminin tout en précisant la difficulté de la tâche : « traiter de l'héroïsme féminin est un entreprise ardue et qui exige beaucoup de doigté » (id., p. 117), même si ce poème de Goethe élève très haut « la puissance créatrice du sexe féminin » (id., p. 199). Il en conclut que, dans de telles circonstances révolutionnaires, « désormais, toute culture politique doit être sous-tendue par le développement moral du caractère », id., p. 199) et donc qu'il convient que le rôle dominant de la femme dans la sphère domestique ne soit plus dissocié de la sphère politique, par sa valeur hautement morale, sa capacité à incarner le perfectionnement croissant de l'espèce humaine.

Cependant cette insistance sur l'idéalité du caractère héroïque de la femme, dans le contexte de la Révolution française, fait quelque peu contraste avec la manière dont Humboldt juge de femmes françaises auteures dans son *Journal*

parisien, tout particulièrement Madame de Staël, la plus connue de ses interlocutrices.

Il lit tout d'abord son ouvrage *De l'influence des passions sur le bonheur des individus et des nations*, et ce qu'il en est dit de « la liberté absolue de l'être moral » selon Humboldt, de la « liberté politique » selon Madame de Staël. Il se pose ainsi de nouveau, à partir du caractère de la personne et des écrits de Madame de Staël, la difficile question de l'aboutissement de l'héroïsme féminin dans un nouvel art social (*Journal parisien*, p. 165-169). L'héroïsme moral, rappelle Humboldt, relève de « l'idée d'humanité élevée, authentique », donc peut s'inscrire à l'horizon d'une réflexion sur la morale et la politique. Cependant Madame de Staël demeure, selon lui, au seuil d'un tel héroïsme par sa peur de souffrir dans les passions, donc par sa volonté d'en fuir les objets. Ecrivant un livre contre son propre objet, « la passion dans toute son intensité et toute son ardeur », elle révèle un caractère qui refuse de vivre, de posséder l'objet de son désir qui dévorerait son corps mais donnerait à son âme un caractère authentique, ce qui lui permettrait de jouir de la satisfaction atteinte, une fois la passion révolue. D'une certaine façon, chez elle, « l'objet se perd dans le sujet », pour reprendre la formule d'Humboldt lorsqu'il veut désigner les femmes prises dans les circonstances, ce qui l'empêche d'acquérir « une force autonome et libre ». Il en conclut donc qu' « Il est difficile de juger du caractère de Madame de Staël d'après ce livre. On voit aisément ce qui lui fait défaut. Mais il s'avère absolument impossible de déterminer par ce seul biais ce qui fait sa force, son genre d'ardeur et d'imagination qui est le sien » (*Journal parisien*, 169). De ses autres ouvrages, il en conclut qu'elle n'a « aucune vision profonde sur la politique, qu'elle soit intérieure ou extérieure, et l'absence d'un grand caractère » (id., p. 189)

Pourtant Humboldt s'inquiète toujours autant de sa personnalité. C'est pourquoi il part à sa rencontre pour en savoir plus. Mais, lorsqu'il déjeune chez elle le 16 septembre 1798, il s'efforce de résister à l'esprit, le talent et la maîtrise qu'elle manifeste dans la conversation (« Ses dons oratoires étaient sans pareils », *Journal parisien*, p. 251), et note plus tard sur sa table de travail, qu'elle a « une individualité dénuée de poésie », donc qu'elle n'a « aucun sens de l'imagination poétique ». A vrai dire, au-delà des critiques sur son manque d'imagination poétique et sa propension à véhiculer des stéréotypes sur l'amour et la vanité des femmes, le portrait que dresse Humboldt de Madame de Staël demeure un énigme pour le lecteur de son *Journal*. On peut cependant penser qu'il lui reconnaît un certain héroïsme du fait d'une unité indéniable de sentiment et de pensée, à travers une ardeur sans pareil du tempérament et de la passion, donc une force peu commune, mais sans rien d'élevé, d'idéal, de profond, de sublime à l'égal du sentiment d'harmonie, vrai supplément d'âme que l'on trouve dans le caractère allemand, à l'exemple de Dorothée.

Intellectuellement, Humboldt voit, croît-il, ce qui fait défaut chez Madame de Staël. Et pourtant, dans le même temps, il lui reconnaît une certaine maîtrise, un certain talent. Nous contemporains, relisant l'ouvrage de Madame de Staël (*Œuvres complètes*, 2008), nous y trouvons « un traité sur le bonheur des individus et des nations » foncièrement politique, dans la mesure où il s'efforce d'élucider « la nature du bonheur individuel et politique ». De fait, prendre « la constitution du gouvernement », et donc la science de la politique, comme objet de sa méditation, telle est l'ambition intellectuelle de Madame de Staël dès ses *Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau* de 1788. D'autant que, dans sa seconde préface à cet ouvrage de 1814, elle valorise « les femmes d'un esprit supérieur », à l'encontre des hommes qui veulent soumettre leurs épouse à l'autorité conjugale par « les langueurs d'une esprit borné ». Elle plaide ainsi pour le développement de « la culture d'esprit dans les femmes » au plus grand profit de « la communication des âmes » entre homme et femme au sein du couple au titre d'une « sorte d'analogie » et d' « admiration réciproque » (id., p. 40-41).

Examinant les ouvrages politiques de Rousseau, c'est d'emblée la figure du législateur qui se trouve au centre de la première méditation politique de Madame de Staël :

> Le législateur qui saurait former un corps politique, lier ses membres par un intérêt commun et immuable, rassembler dans sa pensée tout ce que le choc des passions des hommes, la réunion de leurs facultés, l'influence des climats, la puissance des empires voisins pourraient jamais produire d'inconvénients ou d'avantages ; celui qui saurait contenir et diriger par des lois faites pour durer toujours, le peuple soumis à son génie, se serait associé, pour ainsi dire, à la gloire de la création du monde, en donnant à ses habitants des lois universelles et nécessaires, comme celles de la Nature. (id., p. 80).

Il s'agit bien là du portrait exemplaire d'un législateur et de son génie propre, par sa capacité à maîtrise le savoir politique. Et de nouveau, en 1796, dans *De l'influence des passions sur le bonheur* déjà évoqué, Madame de Staël met au centre de sa méditation intellectuelle ce qui relève de « la destinée politique de l'homme » par des considérations naturelles sur « les gouvernements sous le rapport de la part qu'ils laissent à l'influence des passions » (id., p. 137). Ainsi, au-delà de ses premières considérations politiques, elle tire profit de l'expérience des assemblées révolutionnaires par « la réunion des observations, qui font le code de l'expérience ». Elle peut ainsi faire œuvre de « science politique » par la mise en évidence de l'importance des « combinaisons sociales », dans la pensée du législateur qui, au nom de l'« art social » « tend à perpétuer l'action de la sagesse » (id, p. 138). Sa réflexion, dans les deux premiers chapitres sur l'amour de la gloire, puis l'ambition met d'emblée

l'accent sur le poids de la pensée dans le génie politique que, nous contemporains, pouvons lui attribuer au détour de la phrase « Tout ce qui pense est en relation avec moi » (p. 158). Cette réflexion de nature foncièrement politique lui permet aussi d'affirmer que « la masse des hommes éclairés » femmes incluses, et parmi eux les « génies supérieures » entre « en guerre avec l'amour-propre de tous » et réduit d'autant l'ambition des hommes à posséder des places, des richesses et des honneurs.

Du « temps de révolution » dont elle vit l'expérience, elle conclut qu'« au milieu d'une révolution, il faut en croire l'ambition ou la conscience, nul autre guide ne peut conduire à son but » (id., p. 180). De la conscience comme guide ressort alors l'importance des « calculs de l'esprit », - autre expression désignant le savoir politique -, sur une organisation gouvernementale qui répond à la double exigence de la raison et de la sensibilité par une certaine présence des passions régulées par le législateur lui-même dont Madame de Staël pourrait ainsi légitimement occupé la place. *De l'influence des passions sur le bonheur* constitue donc bien, par de tels aspects et d'autres liés « aux ressources qu'on trouve en soi » (principalement l'amitié, la réflexion philosophique et la bonté morale) dans la quête de « l'action de sa perfectibilité » (id., p. 272), l'un des principaux traités du savoir politique de la période révolutionnaire. On y retrouve en effet tout ce qui fait la spécificité du législateur, alors qu' « il prend les hommes en masse », donc « doit s'occuper de la nature des choses » c'est-à-dire « doit toujours examiner les hommes sous le point de vue de leurs relations entre eux » (id, p. 290).

Ainsi le savoir politique atteint sa perfectibilité dans « la science du bonheur moral ». Mais il demeure un point aveugle, souligné par Madame de Staël elle-même, lorsqu'elle écrit : « ce qui restera toujours incertain, c'est l'application de cette science à tel ou tel caractère » (id., p. 290). Si l'on considère le caractère dans le sens que lui donne le philosophe allemand Wilhelm von Humboldt, c'est-à-dire dans le fait de lier la réflexion spéculative à l'observation pratique, et par conséquence « le concept collectif » à « une infinité de formes individuelles » (*Le Dix-huitième siècle*, p. 35), bref dans la capacité à prendre en compte le contexte, il nous faut malgré tout conclure à un échec du savoir politique dans un parcours dominé par des voix masculines exclusives, mais y compris aussi dans sa formulation unitaire proposée par Madame de Staël.

Bibliographie

Durelle-Marc Y-A., « Jean-Denis Lanjuinais, juriste et parlementaire (1753-1827) », à paraître in revue *Parlements*, n°11, janv. 2009.

C. Fauré éd., *Des manuscrits de Sieyès*, Volume I, Paris, Champion, 1999.

C. Fauré éd., *La prise de parole publique des femmes*, *Annales Historiques de la Révolution française*, N°344, 2006.

G. Fichte, *Fondement du droit naturel* (1796-1797), Paris, PUF, 1984,

D. Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix, Alinéa,1988.

J. Heuer, A. Verjus, « L'invention de la sphère domestique au sortir de la Révolution », *Annales Historiques de la Révolution française*, N°327, 2002.

W. Von Humboldt, *Essai sur les limites de l'action de l'Etat* (1791-1792), Paris Les Belles Lettres, 2004,

Le Dix-huitième siècle et *Plan d'une anthropologie comparée*, Presses Universitaires de Lille, 1995

Essais esthétiques. Sur Hermann et Dorothée de Goethe, Presses Universitaires du Septentrion, 1999.

Journal Parisien (1797-1799), traduit de l'allemand par Elisabeth Beyer, Solin/Actes Sud, 2001.

L. Hunt, « L'histoire des femmes : accomplissements et ouvertures », *La Révolution française au carrefour des recherches*, sous la dit. De M. Lapied et C. Peyrard, PUP, 2003, p. 281-192

J. Landes, *Women in the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithacan, London, Cornell University Press, 1988.

M. Ozouf, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995.

Paroles d'hommes (1790-1793) [textes de Condorcet, Guyomar, Lequinio, Amar, etc.] Paris, POL, 1989.

M. Robespierre, *Œuvres*, tome XI, *Compléments (1784-1794)*, Edition du Centenaire de la Société des études robespierristes, 2007.

Mme de Staël, *Lettres sur Rousseau. De l'influence des passions et autres essais moraux*, Paris, *Œuvres complètes*, tome 1, Champion, 2008.

Jacques GUILHAUMOU

UMR « Triangle », Université de Lyon, CNRS/ENS-LSH